



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 18 NOVEMBRE 2020

RESUME DES DELIBERATIONS

- 1 - **APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DES 10 JUILLET 2020 ET 30 SEPTEMBRE 2020**
- 2 - **COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PORTANT SUR LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ACCORDÉES AU MAIRE**
- 3 - **MODIFICATION DES REPRÉSENTATIONS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS**

Organisme	représentant
Conseil de surveillance du Centre départemental gériatrique de l'Indre (les Grands Chênes)	Monsieur Philippe SIMONET, titulaire

- 4 - **DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE**

Le service Interministériel de défense et de protection civiles de la préfecture de l'Indre demande aux communes du département de désigner en leur sein un « correspondant défense » à chaque début de mandat.

Le Conseil municipal désigne Mme Florence PETIPEZ, « correspondant défense ».

- 5 - **DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021**

Le Conseil municipal prend acte du rapport.

- 6 - **DÉCISION MODIFICATIVE N°3 - EXERCICE 2020 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE CHÂTEAUROUX**

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 3 du budget principal.

7 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LE NÔTRE

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 2 de l'exercice 2020 du budget annexe du lotissement communal Le Nôtre.

8 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 - EXERCICE 2020 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL LA LOGE

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 2 de l'exercice 2020 du budget annexe du lotissement communal La Loge.

9 - COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT COMMUNAL ALPHONSE DAUDET

Le Conseil municipal approuve le compte administratif du budget annexe du lotissement communal Alphonse Daudet de l'exercice 2019.

10 - ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET PRINCIPAL VILLE

Le Conseil municipal admet en non-valeur au titre du budget principal 2020 la somme de 19 460,47 €, au compte 6541 ; admet en non-valeurs au titre du budget principal 2020 les créances éteintes, article 6542, la somme de 8 393,07 €.

11 - ADMISSIONS EN NON VALEUR BUDGET LE NÔTRE

Le Conseil municipal admet en non-valeur au titre du budget Le Nôtre 2020 la somme de 8 262,25 €, au compte 6542, créances éteintes.

12 - BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL BITRAY

Le Conseil municipal adopte le budget primitif 2020 du budget annexe lotissement communal Bitray.

13 - COMPTES DE GESTION 2019 DU COMPTABLE PUBLIC - BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DAUDET

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion du budget annexe du lotissement communal Daudet pour l'exercice 2019 dont les écritures sont conformes à celle du compte administratif pour le même exercice.

14 - RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE ET DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX POUR L'ANNÉE 2019

Le Conseil municipal prend connaissance du rapport.

15 - CONVENTION POUR LA VÉRIFICATION SÉLECTIVE DES LOCAUX ENTRE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX ET LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INDRE

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

16 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CRÉMATORIUM DE CRÉ POUR L'ANNÉE 2019

Le Conseil municipal prend acte du rapport.

17 - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA PARTIE NORD DU SECTEUR GARE DE CHÂTEAUROUX - PARVIS ET PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL (PEM) - PASSATION D'UN AVENANT N° 2 AU LOT PRINCIPAL DU MARCHÉ

La société EUROVIA Centre Loire est titulaire du lot principal n° 1 « voirie-réseaux-pavage » pour la création du parvis piétonnier du secteur de la gare dont les travaux sont en voie d'achèvement.

Le projet d'avenant n° 2 soumis découle de la demande de l'Architecte des bâtiments de France, visant à remplacer les potelets en fer du parvis par des bornes en pierre, avec toutes les implications qui en découlent.

Le chiffrage de ces modifications amène à un total de 36 762,80 € HT, aboutissant à une augmentation du marché initial de 6 %, et justifiant la soumission de cet avenant à votre

Le montant de ce marché est porté à 2 429 588,87 € HT, soit 2 915 506,64 € TTC.

Le Conseil municipal :

- autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n° 2 au lot 1 VRD de ce marché n° M19-014VDC avec la société EUROVIA Centre Loire ;
- autorise, le cas échéant, le Maire, à subdéléguer la signature de cet acte modificatif à son Directeur général des services.

18 - TARIFS DU CRÉMATORIUM DE CRÉ POUR L'ANNÉE 2021

La société délégataire OGF propose une baisse des tarifs de 0,39 % par rapport aux tarifs 2020, selon la grille tarifaire ci-dessous :

	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2021 en €		
	Tarif HT	TVA 20 %	Tarif TTC
Crémations			
Crémation adulte	472,48	94,50	566,98
Crémation enfant (1-13 ans)	236,24	47,25	283,49
Crémation enfant de moins d'un an	118,12	23,62	141,74
Crémation d'une personne démunie de ressources	gratuit		
Crémation après inhumation inférieure à cinq ans	472,48	94,50	566,98
Crémation après inhumation supérieure à cinq ans	236,24	47,25	283,49

Prestations complémentaires			
Utilisation de la salle de cérémonie plus de 30 minutes	77,03	15,41	92,44
Cérémonie de recueillement personnalisée	102,71	20,54	123,25
Location de salle pour obsèques sans crémation	77,03	15,41	92,44
Crémation de pièces anatomiques			
- Container inférieur à 60 kg et 200 L	472,48	94,50	566,98
- Container inférieur à 30 kg et 100 L	236,24	47,25	283,49
Conservation temporaire de l'urne au crématorium par mois (gratuit les deux premiers mois)	20,54	4,11	24,65
Dispersion des cendres dans le site cinéraire	102,71	20,54	123,25

Le Conseil municipal approuve la grille tarifaire du crématorium de Cré au titre de l'année 2021, et autorise OGF à la mettre en application.

19 - RÉAMÉNAGEMENT DES RUES PORTE THIBAUT, THABAUD BOISLAREINE ET DE LA CUEILLE - ATTRIBUTION ET SIGNATURE DES MARCHÉS.

La Ville de Châteauroux et la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ont signé le 10 août 2020 une convention constitutive d'un groupement de commande permanent pour la passation des marchés publics de travaux de voirie communale incluant la gestion des eaux pluviales, dont relèvent les prestations du présent marché.

La répartition des lots est la suivante :

- Lot n°1A : Voirie et réseaux divers pour la Ville de Châteauroux
- Lot n°1B : Réseaux d'approvisionnement en eau potable pour la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole
- Lot n°1C : Réseaux d'assainissement des eaux usées pour la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole
- Lot n°1D : Réseaux d'assainissement des eaux pluviales pour la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole
- Lot n°2 : Eclairage de mise en valeur

Les lots ont été attribués aux entreprises suivantes :

- Lot n°1A, 1B, 1C et 1D : Eurovia Centre Loire – 18570 LE SUBDRAY pour un montant de détail estimatif de 669 238,53 € HT,
- Lot n°2 : SEGEC – 36400 LA CHATRE pour un montant de détail estimatif de 16 000,00 € HT.

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant, à signer les marchés correspondants, avec les sociétés retenues.

20 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR LES ACTIONS D'ANIMATION RÉALISÉES PAR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS DE CHÂTEAUX

Le Conseil municipal affecte la somme de trois mille euros (3 000 €) selon la répartition figurant au tableau ci-dessous.

Club organisateur	Activité	Budget de l'action	Subvention demandée	Proposition de subvention
Cercle Haltérophile de Châteauroux	Initiation haltérophilie	410 €	300 €	250 €
Club Orientation 36	Initiation course d'orientation	2 250 €	1 500 €	250 €
Piranhas Châteauroux	Initiation roller hockey	1 400 €	800 €	700 €
Canoë Kayak Club de Châteauroux	Initiation canoë	1 230 €	1 000 €	600 €
Road Ride Team	Initiation bicross	754 €	518 €	350 €
La Berrichonne tennis de table	Initiation tennis de table	1 200 €	900 €	400 €
Association folklore et Arte	Initiation capoeira	2 000 €	800 €	450 €

21 - FONDS SPORTIF : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES CASTELROUSSINES

Compte tenu des montants disponibles au sein du Fonds sportif, un montant complémentaire du fonds peut être attribué selon la répartition suivante :

Nom de l'association	Date	Manifestation	Budget de la manifestation	Subvention demandée	Subvention proposée
Club Alpin Français	16-17/10	Week-end découverte sports et handicap « Humanité en partage »	6 500	5 000	1 500
Châteauroux Métropole Futsal Club	19/12	Tournoi national jeunes de futsal	1 950	1 000	750
Espoir Club Laïque Châteauroux Saint-Christophe	24 et 31 10	Stage découverte et initiation à l'arbitrage	500	400	300
				TOTAL :	2550

Le Conseil municipal affecte la somme de 2550 € selon la répartition figurant au tableau ci-dessus et d'imputer la dépense sur le chapitre 65 – fonction 415 – article 6574 – code service 31D1, prend acte de l'incidence de l'épidémie de COVID 19 sur les subventions précédemment allouées en 2020 au titre du Fonds sportif.

22 - MODIFICATION DU MONTANT DE LA SUBVENTION 2020 À LA MUSIQUE MUNICIPALE

Le Conseil municipal approuve l'avenant à la convention relative à la subvention de fonctionnement 2020 accordée à la Musique Municipale, qui prévoit de défalquer le montant du chômage partiel du second versement restant. Ce dernier s'élèvera à 11 999,39 € et autorise le Maire ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de financement.

23 - AVENANT À LA CONVENTION AVEC LA MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE DE BELLE-ISLE (MLC).

Le Conseil municipal approuve l'avenant à la convention relative à la subvention de fonctionnement 2020 accordée à la MLC, qui prévoit de défalquer le montant du chômage partiel du versement restant. Ce dernier s'élèvera donc à 8 220,26 € et autorise le Maire ou son représentant, à signer l'avenant à la convention de financement.

24 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'EPIC CHÂTEAUROUX EVENTS POUR L'ANNÉE 2019

Le compte de résultat 2019 fait ressortir un bénéfice de 28 841 € pour l'EPIC Châteauroux Events en fonctionnement et un résultat négatif de 43 000 € en investissement.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités pour l'année 2019.

25 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION "EMMAÛS" ET LA VILLE DE CHÂTEAUROUX POUR LE DON DE SURPLUS ALIMENTAIRES

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer dans des termes identiques la convention relative au don de surplus alimentaires à l'association «Emmaüs» pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} décembre 2020.

26 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION "LA CROIX ROUGE FRANÇAISE" ET LA VILLE DE CHÂTEAUROUX POUR LE DON DE SOUPE DISTRIBUÉE LORS DES MARAUDES

Le Conseil municipal approuve la convention qui fixe les modalités des prestations réalisées par le service Restauration municipale pour le compte de l'association "La Croix Rouge Française", pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} décembre 2020 et autorise le Maire, ou son représentant, à la signer.

27 - PRÉSENTATION DES ACTIONS ENTREPRISES PAR LA COLLECTIVITÉ SUITE À L'ENQUÊTE RÉALISÉE EN 2018 PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DU CENTRE-VAL DE LOIRE EN MATIÈRE DE RESTAURATION COLLECTIVE

Au cours de l'année 2018, la Ville de Châteauroux a fait l'objet d'une enquête de la Chambre Régionale des Comptes (C.R.C) du Centre-Val de Loire. La thématique de l'enquête portait sur la "gestion de la restauration collective au sein du bloc communal". Ce rapport participait à l'enquête nationale des juridictions financières et s'inscrivait dans le cadre de l'une des thématiques retenues pour l'année 2018 par la Cour des comptes.

Le Conseil municipal prend connaissance du rapport.

28 - PARTICIPATION DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX AUX SÉJOURS EN CLASSES DE DÉCOUVERTE - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'UNION SPORTIVE DU PREMIER DEGRÉ (U.S.E.P) POUR LES SÉJOURS SPORTIFS

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention relative à l'organisation des classes de découverte avec l'U.S.E.P. pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021.

29 - INSTALLATION À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MONTAIGNE D'UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT EN ÉLÉMENTAIRE AUTISME (U.E.E.A)

Le Conseil municipal approuve l'installation de l'unité d'enseignement au sein de l'école élémentaire Montaigne et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention.

30 - MISE EN PLACE D'UNE BOURSE AU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR (B.A.F.A)

Le Conseil municipal approuve les modalités techniques et financières relatives à la mise en place de ce nouveau dispositif et autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions en découlant à venir.

31 - DÉPLOIEMENT DES ESPACES NUMÉRIQUES DE TRAVAIL (E.N.T.) DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES DE CHÂTEAUROUX

Le Conseil municipal autorise le Maire, ou son représentant légal, à signer la convention relative au déploiement des Espaces Numériques de Travail, qui prendra effet à partir de la date de signature par les parties.

32 - INTENTION DE CANDIDATURE AU TITRE DE "VILLE AMIE DES ENFANTS" DE L'UNICEF FRANCE

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant, à confirmer le souhait de la Ville de Châteauroux de devenir Ville candidate au titre "Ville Amies des Enfants".

33 - PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORTS SCOLAIRES D'ARDENTES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Le Conseil municipal autorise le versement par la Ville d'une cotisation de 92,94 € au Syndicat de transports scolaires d'Ardentes, au titre de l'année 2019-2020.

34 - MISE EN PLACE D'ACTIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES ÉCOLES DE CHÂTEAUROUX

Les cours d'école sont des surfaces en majorité bétonnées ou bitumées et imperméables qui contribuent grandement à la formation des îlots de chaleur urbains. Météo France prévoit d'ici la fin du siècle une moyenne de 10 à 25 jours de canicule par an. Ces espaces sont donc des opportunités d'action pour la création d'îlots de fraîcheur. Les cours d'écoles forment en effet un maillage important, dans la mesure où l'on en trouve dans tous les quartiers.

Cette végétalisation peut également être un support pour des actions pédagogiques permettant de sensibiliser les enfants à des pratiques qui favorisent le développement durable.

Ainsi le projet repose sur deux axes :

- Accompagner les établissements dans leurs projets pédagogiques consacrés à la création ou au maintien d'un potager ou d'un fleurissement dans l'école,
- Lutter contre les effets du réchauffement climatique dans les bâtiments scolaires en créant des îlots de fraîcheur dans les cours en plantant des arbres ou créant des espaces verts.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'Académie d'Orléans-Tours et à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

35 - CONVENTION AVEC L'AGGLOMÉRATION DE CHÂTEAUX ROUX ET LE SYTOM DE LA RÉGION DE CHÂTEAUX ROUX POUR LA MISE EN PLACE, LE FINANCEMENT, L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DE CONTENEURS À VERRE ENTERRÉS

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'Agglomération de Châteauroux Métropole et le SYTOM de la Région de Châteauroux et autorise le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

36 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA BROCANTE DES MARINS POUR L'ANNÉE 2019

L'association du Comité des Fêtes des Marins a fait parvenir le compte d'exploitation 2019 de la brocante des Marins.

Le compte de résultat 2019 présente un solde positif, à hauteur de 488,81 €. Le bilan d'exploitation demeure positif au 31 décembre 2019 : il s'élève à 14 143,43 €.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité.

37 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DES HALLES MUNICIPALES POUR L'ANNÉE 2019

Pour l'année 2019, l'entreprise Frery a fait parvenir le compte d'exploitation des halles municipales, situées place Monestier.

Le résultat d'exploitation pour l'année 2019 s'élève donc à 5 627,81 €.

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité.

38 - SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'INDRE : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2019 du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre.

39 - ASTREINTE LIÉE AUX INFRACTIONS URBANISME

La loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 crée de nouvelles mesures visant à améliorer les conditions d'exercice des mandats locaux et à renforcer les pouvoirs des maires.

Le Conseil municipal prend acte de la mise en place d'une procédure d'astreinte sur la ville de Châteauroux.

40 - ACQUISITION RUE HENRI DUNANT - CONSORTS NIEDERKORN

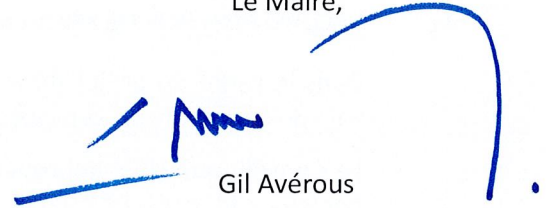
Les consorts Niederkorn sont propriétaires indivis d'un terrain sis rue Henri Dunant cadastré BI 223 d'une contenance de 1 034 m².

Le Conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée BI 233 au prix de 10 €/m², soit un montant total de 10 340 € et autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

- 45 - Vœu proposé par les élus de «Châteauroux DEMAIN écologique, sociale, citoyenne et solidaire » - METTONS LA VIE ASSOCIATIVE AU CŒUR DES CHOIX MUNICIPAUX !

Le Conseil municipal rejette le voeu.

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several stylized, overlapping strokes. The signature is positioned to the left of the name 'Gil Avérous'.

Gil Avérous

41 - ACQUISITION LIEUDIT "LES FERRANDES" - CONSORTS BEAUMONT

Les consorts Beaumont sont propriétaires d'un jardin au lieudit « Les Ferrandes » cadastré AV 58 d'une contenance de 188 m².

Le Conseil municipal autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée AV 58 propriété des consorts Beaumont au prix de 3,50 € / m², soit un montant total 658 € étant précisé que la commune supportera l'ensemble des frais relatifs transaction et autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir.

42 - ACQUISITION RUE DE PROVENCE - CAF DE L'INDRE

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier d'intérêt régional Beaulieu, la ville de Châteauroux va procéder à l'élargissement d'une partie de la rue de Provence.

Le Conseil municipal approuve l'acquisition d'une emprise d'environ 245 m² à prélever sur la parcelle cadastrée DM 94 située 6 rue de Provence à Châteauroux au prix de 10 €/m² avec prise en charge des frais annexes par l'acquéreur et autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout acte en ce sens.

43 - LOTISSEMENT "LES FONTAINES" : MADAME MACQUIN - AUTORISATION DE LOCATION

Madame Isabelle Macquin a acquis auprès de la commune un terrain dans le lotissement communal « Les Fontaines ».

Pour des motifs professionnels, Madame Macquin a déménagé dans l'Oise depuis le 1^{er} août. Elle sollicite l'accord de la collectivité pour louer sa propriété.

Le Conseil municipal accorde à Madame Macquin une dérogation afin qu'elle puisse procéder à la mise en location de sa maison.

44 - AGEC - RENOUELEMENT DE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION (question retirée de l'ordre du jour)

45 - LOTISSEMENT BITRAY - DÉNOMINATION DES VOIES

Dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement municipal dans le quartier de Bitray, la Ville de Châteauroux est amenée à créer 3 nouvelles voies publiques qu'il convient de dénommer. En premier lieu, une voie périphérique viendra desservir l'arrière du futur lotissement et donnera à voir sur la vallée de l'Indre.

Une voie interne rendra hommage à Louise Dupin, femme d'esprit, personnalité du siècle des lumières, arrière grand-mère – par alliance – de George SAND, qui a revendiqué pour les femmes, l'instruction, l'accès aux emplois publics et carrières militaires et l'égalité des époux.

Enfin, une troisième voie portera le nom de "rue Placide Verdot". Né à Châteauroux peintre décorateur, photographe de référence pour les vues de Châteauroux et du patrimoine de l'Indre (reportage sur la manufacture de draps Balsan et du château du parc), il est notamment connu pour ses clichés de Nohant et ses portraits de George Sand.

Le Conseil municipal dénomme :

- rue de Bitray, la voie périphérique du lotissement
- rue Louise Dupin, la première voie interne du lotissement
- rue Placide Verdot, la seconde voie interne du lotissement.